

Contrôle du VIN et de l'identité du vendeur

Le document à emporter le jour du rendez-vous.

Recopiez les numéros caractère par caractère. Une seule divergence suffit à renoncer.

Véhicule : _____

Date : _____

Immatriculation : _____

Prix demandé : _____

1 Relever le VIN à trois emplacements

Le VIN compte **17 caractères**, sans les lettres I, O ni Q. Recopiez-le entièrement, sans abrégé.

Où le lire	Numéro relevé
Certificat d'immatriculation, repère E	
Gravure sur le châssis (sous le capot ou passage de roue)	
Plaque constructeur (montant de porte conducteur)	
Bas du pare-brise, si présent	

Les numéros sont-ils identiques ?

☐ Oui, les quatre concordent caractère par caractère

☐ Non, divergence relevée : _____

Une divergence n'est pas toujours une fraude, elle peut venir d'une erreur administrative. C'est en revanche toujours une raison de ne pas payer aujourd'hui.

2 Examiner le support, pas seulement le numéro

Un numéro juste sur un support abîmé vaut moins qu'un numéro juste sur un support intact.

☐ Gravure nette, sans trace de ponçage ni de meulage

- ☐ Plaque constructeur d'origine, rivets non remplacés
- ☐ Rivets alignés, sans trace d'outil autour
- ☐ Étiquette non décollée, non recollée, sans bulle
- ☐ Peinture autour de la zone identique au reste du panneau

Observations : _____

3 Vérifier l'identité du vendeur

C'est la vérification qui décide de tout le reste. Un vendeur introuvable après la vente prive de tout recours effectif.

Ce que je compare	Sur la carte grise	Sur la pièce d'identité
Nom, repère C1		
Prénom, repère C1		
Adresse, repère C3		

- ☐ Les trois éléments concordent
- ☐ Le rendez-vous a lieu à l'adresse du certificat d'immatriculation
- ☐ Le vendeur présente les documents **originaux**, pas des photocopies
- ☐ Aucune vente « pour un ami », aucune procuration invoquée
- ☐ Deux jeux de clés remis

Si le vendeur dit agir pour un tiers : exigez une procuration écrite et la pièce d'identité du titulaire. À défaut, arrêtez là.

4 Certificat de situation administrative

Gratuit, obtenu en ligne avec la plaque. Il ne dépend pas du vendeur : demandez-le vous-même.

Date d'émission du certificat : _____ (doit dater de moins de 15 jours)

- ☐ Aucun gage inscrit
- ☐ Aucune opposition au transfert du certificat d'immatriculation
- ☐ Aucune inscription au fichier des véhicules volés

Un véhicule sous opposition peut être vendu, mais il ne pourra pas être immatriculé à votre nom.

5 Avant de payer

- ☐ Historique du véhicule consulté à partir de la plaque
- ☐ Chronologie continue et plausible, sans trou inexpliqué

- ☐ Carnet d'entretien et factures cohérents entre eux
- ☐ Paiement par virement, vers un compte au nom du vendeur
- ☐ Certificat de cession signé en deux exemplaires, kilométrage porté
- ☐ Coordonnées complètes du vendeur conservées, avec copie de sa pièce d'identité

Ce que vous risquez si le véhicule est volé

Le lieu d'achat ne change pas le fait de rendre le véhicule. Il change tout au fait de récupérer votre argent.

Où vous avez acheté	Le propriétaire récupère le véhicule	Vous êtes remboursé
À un particulier	Oui, dans les 3 ans du vol	Non
Chez un professionnel, en foire ou en vente publique	Oui	Oui, par le propriétaire d'origine

Articles 2276 et 2277 du Code civil. Dans les deux cas, vous disposez de la garantie d'éviction contre votre vendeur, à condition de pouvoir le retrouver.

Décision

- ☐ Tout concorde, je poursuis
- ☐ Un point reste à éclaircir : _____
- ☐ Je renonce

Information à caractère général, qui ne constitue pas un conseil juridique.